

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative  
et Juridique

F12

### Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

#### Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOU, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

#### Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

#### Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

#### Ne prend pas part au vote : 5

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA), Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC.

Nombre de votes pour :

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

### Modification du représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Edouard Vaillant

Le Conseil,

Vu l'article R421-14 du Code de l'Education modifié par décret n°2016-1228 du 16 septembre 2016,

Considérant qu'au terme du décret susvisé le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend un représentant de la commune siège de l'établissement,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la désignation d'un représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du collège Edouard VAILLANT,

Considérant que se porte candidat :

- Monsieur Khalid DAMOUN

Vu l'avis de la Commission intéressée,

**DELIBERE**

Article 1 : Désigne le représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du collège Edouard Vaillant :

- M.Khalid DAMOUN

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23

Le Maire  
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le  
Le 10 février 2023